

LES ARCHIVES NOTARIALES

I

Ces pages s'adressent à tous ceux qu'intéresse le passé de notre vieille France, à ceux qui veulent savoir dans quelles conditions économiques vivaient nos ancêtres et constater sur le vif le progrès des libertés et de la richesse publique.

Il faut le dire bien haut, afin d'attirer l'attention sur ce fait : il y a, dans les dix mille études de notaires de France, des trésors inexplorés, dont l'inventaire fournira un précieux appoint à l'histoire générale, déterminera la création de l'histoire économique, et étendra, dans des proportions singulières, nos connaissances sur l'art du moyen âge et de la renaissance.

Et ce n'est point tout encore que ces dix mille dépôts d'archives. La Révolution a supprimé un très grand nombre d'études. Là où l'on n'en trouve plus maintenant que deux ou trois, il y en avait quelquefois six ou sept au dix-huitième siècle. Leur multiplicité nuisait naturellement à leur importance, et certaines charges ne suffisaient pas à faire vivre leurs titulaires. Après la suppression, leurs archives, qu'on trouvait encombrantes et inutiles, restèrent souvent dans les familles des anciens notaires, et certains greniers de province devinrent le refuge inhospitalier des actes de toute une contrée pendant des siècles. C'était l'histoire locale abandonnée à la moisissure et aux vers.